



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

redevance audiovisuelle

Question écrite n° 117003

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la redevance télé. Pour régler les appareils en réparation, les professionnels de la distribution des produits de l'audiovisuel ont besoin de matériels tests qui leur permettent de réaliser des essais de réception par comparaison. L'objet de ces matériels étant exclusivement technique, l'assujettissement de ces professionnels à la redevance audiovisuelle n'apparaît pas comme nécessaire. Aussi, il souhaiterait connaître son avis en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117003

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 963